



Envoyé en préfecture le 24/09/2025

Reçu en préfecture le 24/09/2025

Publié le

ID : 003-210301388-20250915-FSL2025-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-cinq**

Le Quinze Septembre à 19 heures 00

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. Mme QUATRESSOUS. M. BRUNIAU.
Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS. Mme AUBIN.
Mme COLLANGE. M. BODIN. Mme JEUNE. Mme MINARD de
CHABANNES. M. BOUTONNAT. Mme MOUILLÈRE.**

Formant la majorité des membres en exercice.

**DATE DE
CONVOCATION
10 SEPTEMBRE 2025**

**DATE D'AFFICHAGE
10 SEPTEMBRE 2025**

**NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 21
PRESENTS : 13
VOTANTS : 17**

Excusés :

- M. BOUCHET pouvoir à Mme AUBIN,
- M. ROUSSILHE pouvoir à Mme QUATRESSOUS,
- M. TALABARD pouvoir à Mme MINARD de CHABANNES,
- Mme PERICHON,
- M. HUSSON pouvoir à Mme CHERVIN.

Absents :

- M. GANTHER,
- Mme VAZ,
- M. MARTIN.

Madame Émilie MOUILLÈRE a été élue Secrétaire.

**OBJET : FONDS
SOLIDARITÉ
LOGEMENT (FSL).**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Fonds de Solidarité Logement est un fonds départemental qui intervient pour les personnes ayant des difficultés financières pour accéder ou se maintenir dans un logement.

Le Conseil Départemental sollicite la Commune de Lapalisse pour participer au financement du FSL à hauteur de 1 € par habitant.

La population municipale s'élevait à 3 127 habitants au 1er janvier 2025.

Monsieur le Maire sollicite l'accord de l'assemblée pour le versement de cette contribution pour l'année 2025.

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la contribution de la Commune de Lapalisse au Fonds de Solidarité au Logement du Département de l'Allier pour 2025 pour un montant de 3 127 €,

- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à ce mandatement sur l'exercice comptable 2025 à l'article comptable 65733.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le 24 SEP. 2025

Publié ou Notifié
le : 16 SEP. 2025
Accusé de réception de la télétransmission
le :

Le Maire,

